

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter:

Laurence AUPERRIN,
Responsable

Référent Handicap
l.auperrin@fhpoccitanieformation.fr



D'autres informations sur les diplômes, passerelles, équivalences et autres, sont disponibles sur le site www.fhp-lr.com



SANTÉ
Paramédical

DEI
Diplôme d'Etat Infirmier
en partenariat avec 14 IFSI de la région

à Castelnau-Le-Lez, Nîmes, Sète, Figeac, Narbonne, Carcassonne, Perpignan, Montauban, Toulouse, Pamiers, Béziers, Albi, Cahors.

DEAS
Diplôme d'Etat Aide-Soignant
en partenariat avec 13 IFAS régionaux

à Castelnau-Le-Lez, Nîmes, Narbonne, Perpignan, Toulouse, Nogaro, Prades, Cahors, Bourg-Madame, Montauban, Auch, Figeac.

Inscrivez-vous



Émilie SOUILLART
Chargée de mission apprentissage
Référent Mobilité
cfa-hp@fhpoccitanieformation.fr

Maison de l'Hospitalisation Privée
288, rue Hélène Boucher 34174
Castelnau-Le-Lez Cedex
Tél : 04 99 51 22 30
Mail : cfa-hp@fhpoccitanieformation.fr
Site : www.fhp-lr.com



IBODE
Diplôme d'Etat d'Infirmier de Bloc Opératoire
en partenariat avec l'IFMS de Nîmes.

DEAP
Auxiliaire de Puériculture
en partenariat avec l'AEHP
à Perpignan, Toulouse.

DEMK
Diplôme d'Etat Masseur Kinésithérapeute
en partenariat avec l'IFMK de Montpellier.



SANTÉ
Management

Master 1 et 2 Management Stratégique
Parcours Management Stratégique des Organisations de Santé
assuré par le MOMA/UM à Montpellier

Master 2 Droit de la Santé
Parcours Droit et Gouvernance des Etablissements de Santé
assuré par L'école de Droit/UM à Montpellier

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE, COMMENT ÇA MARCHE ?

L'apprentissage est la solution la plus sûre pour suivre une formation et obtenir un diplôme inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles.

Cette voie est ouverte aux **jeunes de 16 à 29 ans révolus** et par dérogation aux personnes ayant une reconnaissance de **travailleur handicapé** sans contrainte d'âge.

La formation de l'apprenti est identique à celle de la promotion en formation classique, mais présente un calendrier adapté. Alternier période de cours et période de présence chez un employeur, aux côtés d'une équipe professionnelle et d'un maître d'apprentissage, permet d'apprendre un métier et d'acquérir une véritable expérience professionnelle reconnue et valorisée.

Nature et Durée du contrat :

- Contrat établi selon un formulaire spécifique (CERFA 10-103*14) soumis à dépôt auprès de l'OPCO dont relève l'entreprise
- Durée déterminée entre 6 mois et 3 ans selon le cycle de formation
- Le contrat d'apprentissage peut démarrer jusqu'à 3 mois avant le début du cycle de formation et doit couvrir la période de formation jusqu'à la présentation au diplôme ou épreuve finale

| Année d'exécution | Age de l'apprenti | | | |
|------------------------------|-------------------|------------|-------------|-------------|
| | SMIC | | SMIC ou SMC | |
| | Moins de 18 ans | 18 -20 ans | 21 – 25 ans | 26 ans et + |
| 1^{ère} année | 27 % | 43 % | 53 % | 100 % |
| 2^{ème} année | 39 % | 51 % | 61 % | 100 % |
| 3^{ème} année | 55 % | 67 % | 78 % | 100 % |

Les salaires versés dans le cadre d'un contrat d'apprentissage sont exonérés d'impôt sur le revenu à hauteur du salaire minimum de croissance annuel, avant déduction des frais professionnels.

Nouveauté : Le plafond d'exonération des cotisations passe de 79% à 50 % du SMIC. De plus, la part de la rémunération des apprentis qui dépasse 50% du SMIC devient assujettie à la CSG-CRDS. [Source](#)

DES ENGAGEMENTS PARTAGÉS ENTRE LES 3 ACTEURS DE LA FORMATION

| L'ENTREPRISE ET LE MAÎTRE D'APPRENTISSAGE | L'APPRENTI | LES MISSIONS DU CFA |
|---|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> * Assure la formation pratique en lien avec le diplôme préparé * Respecte le droit du travail et les règles de sécurité dans l'entreprise : rémunération, congés,... * Communique avec le CFA : livret d'apprentissage, échanges avec l'équipe pédagogique * Vérifie l'assiduité en entreprise et au CFA | <ul style="list-style-type: none"> * Réalise le travail confié par le maître d'apprentissage et rend compte du travail effectué * Suit avec assiduité l'enseignement dispensé au CFA * Respecte les règles de vie du CFA et de l'entreprise * Se présente aux épreuves de l'examen | <ul style="list-style-type: none"> * Définit les objectifs de formation en lien avec l'entreprise * Dispense une formation générale et pratique complémentaire de la formation reçue en entreprise * Organise des journées d'information des maîtres d'apprentissage * Assure le suivi du parcours de formation de l'apprenti en lien avec l'entreprise : livret d'apprentissage, visites, ... |

LE RÔLE DU MAÎTRE D'APPRENTISSAGE

CONDITIONS A REMPLIR :

Il peut être chef d'entreprise ou un salarié volontaire
Il doit être :

- Titulaire du diplôme ou titre du même domaine visé à niveau équivalent et avoir une année d'exercice.
- Justifier de deux ans d'exercice sur un poste en rapport avec le diplôme visé

A QUOI S'ENGAGE T-IL ?

Le maître d'apprentissage assure la formation pratique de l'apprenti et l'accompagne vers l'obtention de son diplôme.

PLUSIEURS APPRENTIS/ MA ?

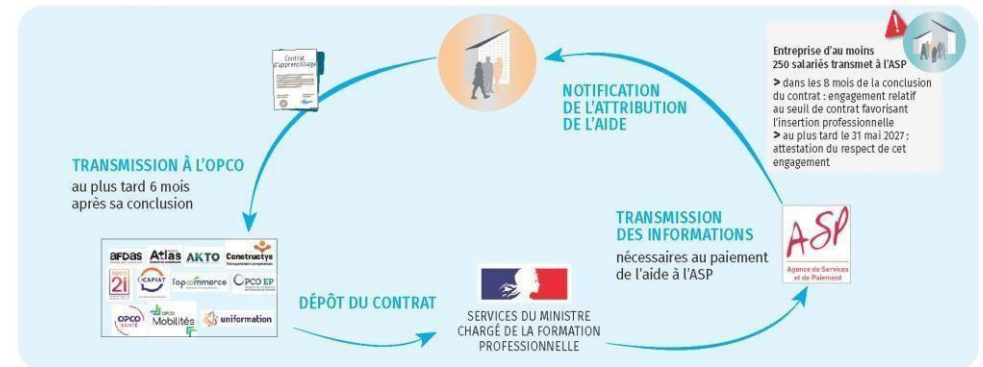
- 2 apprentis + 1 redoublants au maximum
- Plusieurs salariés peuvent se partager la mission tutorale, il suffit de désigner un référent qui sera en charge de la liaison avec le CFA.

Le rôle du maître d'apprentissage : infographie

AIDES À L'EMBAUCHE D'APPRENTIS EN 2026



PROCÉDURE D'OBTENTION



VERSEMENT DE L'AIDE

